

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St., / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1/Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Informatics Professional Services - EL  
Division/Services professionnels en informatique -  
division EL  
4C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> ERP FUNCTIONAL ANALYSTS 2011/2012	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP549-122420/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20122420	<b>Date</b> 2012-04-19
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EL-626-24056	
<b>File No. - N° de dossier</b> 626el.EP549-122420	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-05-08</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Dubé, Jonah	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 626el
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0712 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La modification 003 à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de l'industrie.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### **Question 2 :**

La section (ii) de la page 11 stipule que : " ... les soumissionnaires sont invités à inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le..... "

Tous les tableaux ont des colonnes pour 1) Justification de la conformité sur le plan technique et 2) Renvoi à d'autres documents de l'offre de prix de l'AT. La colonne 2) se reporte-t-elle à l'offre de prix de l'AT de l'entrepreneur aux pages 46 et 47? Veuillez préciser vos attentes par rapport à cette colonne. On ne comprend pas clairement ce qui doit être inséré ici.

**Réponse :** Conformément au point 3.2 a) ii), " La soumission technique doit prouver la conformité du soumissionnaire aux articles du Document joint 2, (...) ". La colonne " Renvoi à d'autres documents de l'offre de prix de l'AT " se trouve dans l'Appendice C à l'Annexe B, qui est réservée à l'entrepreneur à l'étape de l'autorisation de tâches, une fois le marché accordé. Les soumissionnaires n'ont pas à remplir l'Appendice C à l'Annexe B.

### **Question 3 :**

La section (ii) de la page 11 stipule que : "... les soumissionnaires sont invités à inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le..... "

Afin de justifier la colonne 1) Justification de la conformité sur le plan technique des tableaux, il est stipulé à la page 10 qu'il faut fournir des numéros de paragraphe. Est-ce que le format exigé est constitué du numéro de projet et de client, du titre et de la date? Suffit-il ensuite d'y faire référence avec les numéros de paragraphe voulus plutôt que d'inscrire tous les détails dans le tableau? Si ce n'est pas le cas, veuillez nous expliquer le format de présentation requis.

Exemple :      Projet 1 : TPSGC  
                   Titre  
                   Date  
                   Voir les paragraphes 1, 2, 5.  
                   N° de page

**Réponse :** Conformément à la section 3.2 a) ii), les soumissionnaires doivent prouver la conformité aux articles du Document joint 2. En conséquence, on demande aux soumissionnaires d'utiliser le format fourni dans le Document joint 2 pour prouver leur conformité, ce qui explique

la présence de la colonne " Justification de la conformité sur le plan technique " pour chaque critère. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission technique, ce qui explique la présence de la colonne " Renvoi à d'autres documents de la soumission " pour chaque critère. Les soumissionnaires doivent utiliser le Document joint 2 pour prouver leur conformité aux exigences particulières des critères du Document joint 2 et pour faire des références qui permettent au Canada de trouver les renseignements requis dans la soumission technique, par exemple le curriculum vitae de la ressource proposée.

**Question 4 :**

Page 10, section (iii) : Coordonnées de la personne référence du client. Veuillez confirmer que le paragraphe fait référence à la ressource. Le cas échéant, est-ce suffisant de fournir les coordonnées de trois personnes références pour chaque ressource?

**Réponse :** Conformément au point 3.2 a) iii), le soumissionnaire doit citer des clients en référence à la demande du Canada. Pour le moment, les soumissionnaires ne sont pas tenus de citer des clients en référence.

**Question 5 :**

Veuillez confirmer qu'il faut soumettre trois tableaux et personnes références. Analyste fonctionnel PGI, niveau 2 (2 ressources) et Analyste fonctionnel PGI, niveau 3 (1 ressource).

**Réponse :** Conformément au point 3.2 a) iii), le soumissionnaire doit citer des clients en référence à la demande du Canada. Pour le moment, les soumissionnaires ne sont pas tenus de citer des clients en référence.

Conformément au Document joint 2, le Canada évaluera le nombre estimé de toutes les ressources avant d'attribuer le contrat. Le soumissionnaire doit joindre trois (3) curriculum vitae à jour, conformément au tableau ci-dessous. Les soumissionnaires ne doivent pas proposer la même ressource pour différentes catégories et niveaux de personnel.

Catégorie SPICT, niveau	Nombre estimé de ressources	Nombre de curriculum vitae à inclure
Analyste fonctionnel PGI, niveau 2	2	2
Analyste fonctionnel PGI, niveau 3	1	1

**Question 6 :**

Pourriez-vous confirmer que lorsque les tableaux indiquent « Gouvernement du Canada », ceci comprend les gouvernements municipal, fédéral et provincial ?

**Réponse :** « Gouvernement du Canada » comprend uniquement les établissements fédéraux canadiens.

**Question 7 :**

Pourriez-vous confirmer si la personne-ressource doit être disponible au commencement de l'attribution du marché ?

**Réponse :** Le Canada confirme.

**Question 8 :**

O.1a a. Analyste fonctionnel PGI - Niveau 2

Prière de confirmer si 5 ans d'expérience combinée dans la réalisation des tâches signifie un total de 5 ans ou 5 ans pour chaque tâche?

Par exemple, veuillez confirmer l'exactitude des renseignements suivants :

- 1) 3 ans dans l'élaboration d'au moins une fonctionnalité RA à l'aide des outils de présentation
- 2) 2 ans dans la configuration d'au moins une fonctionnalité RA à l'aide de l'utilitaire d'administrateur

Si c'est exact, veuillez confirmer que ceci serait applicable à tous les tableaux demandant une expérience combinée, quelle qu'en soit la durée ? (c'est-à-dire 5 ans ou 10 ans).

**Réponse :** Cinq (5) ans d'expérience combinée signifie un total de 5 ans à exécuter toutes les tâches indiquées. Le Canada confirme que l'exemple fourni à la question 8 est un combiné acceptable. Il confirme également que sa réponse s'applique à tous les critères demandant une expérience combinée.

**Question 9 :**

O.2a Analyste fonctionnel PGI - Niveau 2

Prière de confirmer s'il existe une durée minimale pour chaque projet de mise en œuvre d'une solution RA de SAP.

Peut-on appliquer cet énoncé à tous les tableaux demandant des projets n'ayant aucun temps ou durée particulière ?

**Réponse :** Le Canada confirme qu'il n'existe aucune durée minimale pour chaque projet de mise en œuvre d'une solution RA de SAP. Il affirme également que sa réponse s'applique aux critères sollicitant des projets sans temps ou durée particuliers.

**Question 10 :**

C.1b, C.2b - Experience RA de SAP

À notre connaissance, le SAP n'existe pas depuis treize (13) ans. Veuillez confirmer où la répartition des points comprend tous les points pour « plus de 12 ans » pour le SAP RA, comment atteindre cet objectif ?

Ceci s'appliquerait-il à tous les tableaux ?

---

**Réponse :** Selon le Canada, SAP a lancé la première version de BI, intitulé « Business Warehouse Information System », en 1997.

**Question 11 :**

Dans le critère C.5a pour l'analyste fonctionnel PGI - Niveau 2, Guide d'évaluation, sous Attribution des points, il est précisé un (1) point par module, mais le nombre de points maximal est de quatre (4) points. Puisqu'il y a neuf (9) modules, pouvez-vous préciser s'il s'agit d'une coquille ou si uniquement quatre (4) modules sont requis pour obtenir l'ensemble des points?

**Réponse :** Uniquement quatre (4) modules sont requis pour obtenir l'ensemble des points.

**Question 12 :**

Dans le critère C.5b pour l'analyste fonctionnel PGI - Niveau 3, Guide d'évaluation, sous Attribution des points, il est précisé un (1) point par module, mais le nombre de points maximal est de cinq (5) points. Puisqu'il y a neuf (9) modules, pouvez-vous préciser s'il s'agit d'une coquille ou si uniquement cinq (5) modules sont requis pour obtenir l'ensemble des points?

**Réponse :** Uniquement cinq (5) modules sont requis pour obtenir l'ensemble des points.

**Question 13 :**

J'ai une question concernant les taux : est-ce permis de dépasser les taux plafonds des SPICT pour les périodes d'option?

**Réponse :** Oui.

**Question 14 :**

Les raisons pour lesquelles les ressources RA SAP doivent avoir de l'expérience dans la mise en œuvre ou la mise à jour des modules SAP ne sont pas claires. Typiquement, ces ressources se spécialisent uniquement dans le module RA de SAP, alors que les autres spécialistes fonctionnels se spécialisent dans les autres modules, comme FI, CO, CATS, etc. Est-ce que l'État envisagerait de supprimer l'exigence selon laquelle l'analyse fonctionnelle RA devrait posséder de l'expérience dans la mise en œuvre ou la mise à jour des autres modules SAP, comme FI, CO, CATS, etc.?

**Réponse :** Les ressources ayant mis en œuvre ou mis à jour des modules pertinents de SAP, sources des renseignements d'affaires du gouvernement du Canada, apportent des connaissances précieuses des éléments de données, des structures des données et des processus SAP dans l'élaboration d'une solution RA. Il s'agit d'un critère coté et par conséquent, ce n'est pas une exigence obligatoire.

**Question 15 :**

Les raisons pour lesquelles il faut démontrer que l'analyste fonctionnel possède une attestation NetWeaver BI ou BW de SAP pour la version 7.0 (ou supérieure) ne sont pas claires. Si l'analyse fonctionne dispose d'une attestation pour une version antérieure et qu'il dispose d'une expérience pratique de la version 7, cela ne respecterait-il pas l'exigence en plus d'être plus conforme aux travaux décrits dans l'EDT?

**Réponse :** L'attestation demandée visant la version 7 ou supérieure est conforme à la version NetWeaver de SAP du client.

**Question 16 :**

Pour l'analyste fonctionnel, est-ce que l'État pourrait considérer de l'expérience de la mise en œuvre et/ou de la mise à jour d'une solution RA au sein d'organisations autres que le GC, puisque l'expérience obtenue dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour est pertinente à l'implantation en elle-même, et non pas propre à l'organisation?

**Réponse :** La solution RA et le SAP du GC comprennent des modules propres au gouvernement fédéral et par conséquent, le présent besoin comporte des considérations en matière de développement de système et des processus qui ne se trouvent pas habituellement dans le secteur privé. Les ressources ayant mis en œuvre ou mise à jour une solution RA du GC fourniront une valeur ajoutée et de l'expertise au projet. Il s'agit d'un critère coté et par conséquent, ce n'est pas une exigence obligatoire.

**Question 17 :**

Afin de justifier correctement l'expérience, les qualifications et les compétences de notre candidat, veuillez confirmer qu'il est acceptable d'indiquer des renvois à des descriptions détaillées de projet dans son curriculum vitae. Les projets inscrits dans le curriculum vitae seront numérotés et le numéro sera inscrit dans la matrice pour préciser les projets pertinents qui servent à démontrer que la ressource satisfait à l'exigence en question. Pour chaque projet cité dans le curriculum vitae, les renseignements suivants seront précisés : le nom du ministère, le nom du projet, les dates de début et de fin du projet, le rôle et les responsabilités du candidat ainsi que les activités réalisées. En outre, le critère obligatoire ou coté auquel se rapporte chaque énoncé sera indiqué. Par exemple, en réponse au critère obligatoire O1, dans le curriculum vitae, nous pourrions indiquer O1 au début de l'énoncé qui se rapporte à ce critère.

**Réponse :** Consulter la question 3.

**Question 18 :**

À la section 4.4(b)(i): veuillez confirmer comment on est arrivé au Maximum de points techniques, c'est-à-dire 102 points.

**Réponse :** 102 est le nombre total de points du Document joint 2.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP549-122420/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20122420

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

626eEP549-122420

Buyer ID - Id de l'acheteur

626e1

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Question 19 :**

Nous ne pouvons pas rédiger notre offre, puisque les réponses aux questions ont des répercussions sur notre soumission et que nous n'avons pas encore obtenu de réponse. Par conséquent, nous demandons respectueusement le report de la date actuelle de clôture du 1<sup>er</sup> mai 2012.

**Réponse :** Sur la page couverture de l'invitation à soumissionner :

**SUPPRIMER :** L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2012-05-01

**INSÉRER :** L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2012-05-08

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES**